

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 802

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 17

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« locale précitée »,

les mots :

« conclue entre les entreprises de taxi et l'organisme local d'assurance maladie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.